

PREMIÈRE EN FRANCE

# Consommateurs en galère : St-Jean-Pla-de-Corts se fie à l'UFC-Que choisir

La mairie de St-Jean va ouvrir un service pour aider les habitants victimes d'abus et dépourvus d'accès internet à saisir l'association de défense des consommateurs UFC-Que choisir. Une convention encore jamais testée ailleurs.

**S**aint-Jean-Pla-de-Corts innove. Jeudi dernier, le maire de la commune, Robert Garrabé, a passé une convention afin d'associer sa collectivité à l'action de l'association de défense des consommateurs UFC-Que choisir. Par le biais de ce partenariat, la mairie s'est engagée à jouer les intermédiaires entre les habitants victimes d'abus et la structure. Le président national de l'UFC, Alain Bazot, s'est déplacé en personne pour apposer sa signature au bas de l'acte. « Nous voulons développer le traitement des litiges à distance, car les gens viennent de moins en moins dans nos permanences », explique-t-il. Le problème, c'est que nous avons, notamment dans les zones rurales, des populations qui ne sont pas équipées d'Internet ou qui ne savent pas s'en servir. Il y a une fracture numérique bien réelle. C'est pour pallier cet inconvénient que nous signons cette convention. »

## Un service pour résoudre les litiges

Robert Garrabé est tout aussi enthousiaste : « Nous voulons permettre à nos habitants de rentrer plus facilement en relation avec l'UFC-Que choisir. C'est pourquoi nous allons ouvrir en mairie un service qui va

accueillir les personnes concernées, numériser les pièces utiles au traitement du dossier (contrat, factures en lien avec le litige) et les transmettre à l'association. Nous assurerons également la promotion du dispositif au niveau local. »

Le service s'adresse à tous les consommateurs en galère. Des seniors fâchés avec le numérique aux jeunes démunis d'accès à Internet. « Nous pouvons intervenir dans tous les cas de litiges en lien avec la consommation. Et notamment pour ceux liés au démarchage abusif, à l'assurance, à la téléphonie, à l'immobilier ou à la banque, qui sont nombreux dans les Pyrénées-Orientales », renchérit les responsables départementaux de l'UFC, Geneviève Girard et Philippe Proïa.

De son côté, Alain Bazot espère que l'initiative de Saint-Jean-Pla-de-Corts fera des émules. « Ça répond à un besoin de ces populations qui ont des litiges liés à la consommation mais aussi des difficultés d'accès au numérique », plaide-t-il. Geneviève Girard et Philippe Proïa ne diront pas le contraire. Ils comptent proposer dans la foulée de telles conventions à l'ensemble des communes du pays catalan. Peut-être la première d'une longue série.

Arnaud Andreu



Le maire Robert Garrabé a ratifié ce partenariat nouveau avec le président de l'association UFC-QUE choisir, Alain Bazot.

## Grand débat : les douze propositions de l'UFC-Que choisir pour rendre du pouvoir d'achat aux ménages

« Il y a une fracture numérique bien réelle, c'est pour cela que nous signons cette convention »

Afin d'apporter sa contribution au grand débat national, l'UFC-Que choisir a mis en ligne lundi dernier douze propositions destinées à libérer 9 milliards d'euros de pouvoir d'achat, soit 320 euros par ménage. Ce vendredi, plus de 62 000 personnes avaient déjà témoigné leur soutien à l'initiative et voté pour leurs trois mesures favorites via le site internet [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org). En fin de semaine dernière, les contributeurs avaient placé en tête la proposition consistant à appliquer le principe du pollueur-payeur à l'eau potable. Pour l'heure, ce sont en effet les consommateurs, et non les véritables pollueurs, qui payent l'essentiel des taxes sur la consommation et

la pollution via leurs factures d'eau. La proposition permettrait selon l'UFC de faire économiser 1,04 milliard d'euros aux ménages. Les internautes plébiscitent aussi la répercussion des baisses de cours des matières premières sur les prix en rayon. Selon l'UFC, pour certains produits, comme le lait, les prix en rayon ont augmenté entre 2014 et 2017 alors que les cours ont baissé... L'association assure qu'appliquer aux produits alimentaires peu transformés (lait, viande) un mécanisme similaire à celui existant sur les fruits et légumes, qui empêche le prix en rayon de monter lorsque le prix de fabrication diminue, ferait gagner 340 millions d'euros aux consommateurs.

## ÉLARGISSEMENT DE L'A9 CATALANE



### INFOS CIRCULATION A

Dans le cadre du chantier d'élargissement de l'A9, d'importants travaux sont en cours entre le Boulou et la frontière espagnole.

Ainsi, la bretelle de sortie de l'échangeur n°43 en provenance de Perpignan sera fermée à la circulation les nuits du lundi 11 au jeudi 14 février inclus, de 21h à 7h.

Vinci Autoroutes recommande aux automobilistes d'emprunter l'échangeur n°42 de Perpignan sud et de suivre l'itinéraire de substitution S13 pour rejoindre Le Boulou.

#### NOUVEAU

Préparez vos trajets avec le bulletin circulation ! Recevez, par SMS ou email, une information personnalisée sur les conditions de circulation.

☎ asf-a9-perpignan.fr



réseau ASF

## CONCOURS DÉPARTEMENTAL

### C'est en Vallespir que sont les Villes et Villages Fleuris 2018



Remise des prix à l'Hôtel du Département.

Photo Paul Mangin

#### Le 1er prix revient à Coustouges.

Dans le palmarès 2018 du concours départemental « Villes et Villages Fleuris » figure en tête la commune de Coustouges (Vallespir), suivie d'Olette-Evol (Conflent) et de Corsavy (Vallespir), les 3 dans la catégorie des villes de moins de 1 000 habitants. En ce qui concerne la 2ème catégorie, Maureillas-Las Illas (Vallespir) décroche le pompon, suivie de Llupia (canton de Thuir) et de Corbières-Cabanès (canton de Millas). Enfin, 7 Prix spéciaux ont été attribués à Rigarda (Prix de la première participation), Arles-sur-Tech (Prix de l'arbre) ; Pra-

des (prix de l'aménagement urbain) ; Prats-de-Mollo (Prix de la mise en valeur du patrimoine) ; Saillagouse (prix de la mise en valeur des infrastructures d'accueil touristiques) ; Bolquère (Prix Robert Buron) et enfin Vernet-les-Bains (Prix du développement durable). Pour rappel, ce concours annuel se base sur une grille comprenant 5 critères que doivent satisfaire les villages et villes participants, soit la démarche de valorisation ; l'animation et la promotion de la démarche ; le patrimoine végétal et le fleurissement ; la gestion environnementale et la qualité de l'espace public et l'analyse par espace.

V. Pons